

Communauté de Communes Terre d'Auge  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES PROJETS SUIVANTS :**  
-élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
-abrogation de la carte communale de Surville  
-abrogation de la carte communale de Danestal

Par arrêté n° CC-AR-2019-007 du 4 octobre 2019,

Le Président de la Communauté de Communes Terre d'Auge a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, d'abrogation de la carte communale de Surville et d'abrogation de la carte communale de Danestal.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné une commission d'enquête composée comme suit : un président, Monsieur Christian Tessier et deux membres titulaires Monsieur Joël Mercier et Monsieur Jean-François Gratioux.

L'enquête publique unique se déroulera à la Communauté de Communes Terre d'Auge pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 29 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique unique, le PLUi de la Communauté de Communes Terre d'Auge, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête sera approuvé par délibération du conseil communautaire de Terre d'Auge. Les cartes communales de Surville et de Danestal seront abrogées.

**Permanences des commissaires enquêteurs :**

Pour recevoir le public, l'un au moins des membres de la commission d'enquête sera présent aux permanences suivantes :

- A la Communauté de Communes Terre d'Auge, la permanence aura lieu à la maison de services au public, 43 rue Georges Clémenceau à Pont l'Evêque :
  - o Lundi 28 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Vendredi 29 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;
  
- A la mairie d'Annebault – le bourg, 14430 Annebault :
  - o Mercredi 27 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
  
- A la mairie de Blangy le Château – 7 route du Mesnil, 14130 Blangy le Château :
  - o Lundi 28 octobre 2019 de 16h30 à 18h30 ;
  - o Jeudi 14 novembre 2019 de 10h00 à 12h00 ;
  
- A la mairie de Bonnebosq – 4 avenue de Verdun, 14340 Bonnebosq :
  - o Samedi 9 novembre 2019 de 9h30 à 12h00 ;
  - o Mercredi 20 novembre 2019 de 9h30 à 12h00 ;
  
- A la mairie de Bonneville la Louvet – 22 rue du Lavoir, 14130 Bonneville la Louvet :
  - o Lundi 4 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;
  - o Vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;
  
- A la mairie de Pont l'Evêque – 58 rue Saint Michel, 14130 Pont l'Evêque :
  - o Mercredi 6 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
  - o Mercredi 20 novembre 2019 de 14h00 à 16h30.
  - o

### **Modalités de consultation du dossier d'enquête et dépôt d'observations au siège de la Communauté de Communes**

Le dossier soumis à enquête publique unique, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par l'un des commissaires enquêteurs seront déposés au siège de la Communauté de Communes Terre d'Auge, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 29 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

### **Modalités de consultation du dossier d'enquête et dépôt d'observations en mairie**

Seront déposés et tenus à la disposition du public au sein des mairies de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Terre d'Auge, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public :

- Une copie informatique du dossier soumis à enquête publique unique ;
- Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un des commissaires enquêteurs
- Le règlement graphique de la commune concernée en version « papier »

Dans les communes choisies comme lieux de permanence, un exemplaire « papier » du règlement écrit, de l'ensemble du règlement graphique, du PADD et des OAP seront également présents. Ces communes sont Annebault, Bonneville la Louvet, Pont l'Evêque, Bonnebosq et Blangy le Château.

### **Modalités de consultation du dossier d'enquête et dépôt d'observations par voie dématérialisée**

Le dossier soumis à enquête publique unique sera accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1710> et accessible également via le site internet de la Communauté de Communes : [www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à disposition du public pour qu'il puisse consigner ses observations et prendre connaissance des dépôts déjà effectués pendant toute la durée de l'enquête publique unique du lundi 28 octobre 2019 à 09h00 au vendredi 29 novembre 2019 à 17h00 via le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/1710>, accessible également via le site internet de la Communauté de Communes [www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr)

Un accès gratuit à ce dossier est également garanti par un poste informatique à la Maison de Services Au Public – 43 rue Georges Clémenceau à Pont l'Evêque aux horaires suivants : Lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Mardi et jeudi : de 9h00 à 12h30, ainsi que dans chacune des communes membres de la Communauté de Communes Terre d'Auge, aux jours et heures habituels de ces mairies au public.

### **Dépôt d'observations par voie postale**

Les observations peuvent être adressées par écrit à la commission d'enquête à l'adresse suivante : Siège de la Communauté de Communes Terre d'Auge – 9 rue de l'hippodrome – 14130 Pont l'Evêque (à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête).

### **Consultation des observations du public**

Les observations du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reportées sur les registres déposés dans chacune des communes membres de la Communauté de Communes Terre d'Auge, seront consultables au siège de la Communauté de Communes.

Les observations du public transmises par voie électronique seront également consultables sur le registre dématérialisé.

### **Reproduction du dossier d'enquête**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête

publique unique auprès de la Communauté de Communes Terre d'Auge.

### **Evaluation environnementale**

Compte tenu de la situation de la Communauté de Communes, une évaluation environnementale de ce PLUi a été réalisée. Cette dernière figure parmi les pièces du dossier soumis à enquête et est consultable au siège de la Communauté de Communes Terre d'Auge aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1710>, accessible via le site internet de la Communauté de Communes [www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr)

### **Avis de l'autorité environnementale**

L'avis de l'autorité environnementale figure également parmi les pièces du dossier soumis à enquête publique. Il est consultable au siège de la Communauté de communes Terre d'Auge aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1710>, accessible via le site internet de la Communauté de Communes [www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr)

### **Rapport et conclusions**

Une copie du rapport unique et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes Terre d'Auge et adressée au Préfet du Département du Calvados pour qu'elle soit tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également publiés sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1710>, accessible via le site internet de la Communauté de Communes [www.terredauge.fr](http://www.terredauge.fr) qui sera tenu à la disposition du public pendant un an.

Toute information complémentaire concernant le dossier soumis à enquête peut être demandée à Mme Clémence Postaire, en charge de l'urbanisme, au 02 31 65 05 75.

Le Président